



Paris, le 10 février 2010
COMMUNIQUE DE PRESSE




Branche de l'Aide à Domicile

11 000 EMPLOIS MENACÉS

Les organisations syndicales de la Branche de l'Aide à Domicile, réunies le mardi 02 février 2010, font le constat suivant :

✓ La situation financière des associations qui interviennent dans le secteur de l'Aide à Domicile ne permet plus d'assurer l'intervention auprès des usagers dont elles ont la charge, ni les emplois des salariés qui assurent les prestations.

Aujourd'hui :

-  **c'est 11 000 emplois qui sont menacés,**
-  **c'est 10 millions d'heures d'intervention en moins,**
-  **c'est 60 000 usagers privés de services.**

Devant l'urgence de la situation, les organisations syndicales demandent aux pouvoirs publics la création d'une enveloppe de retour à l'équilibre pour les associations en difficultés, afin de garantir les emplois.

Elles souhaitent rencontrer l'Assemblée des Départements de France (Conseils Généraux), afin d'alerter les élus sur leur part de responsabilités dans la prise en charge des personnes fragilisées (personnes âgées, familles, personnes en situation de handicap).

Quelle politique d'Action Sociale souhaitent l'ensemble de nos élus en Direction des citoyens fragilisés?

Quel avenir pour les 250 000 salariés de l'intervention sociale à domicile ?

Nous voulons une politique sociale solidaire, un financement pérenne, pour cela chacun doit prendre ses responsabilités : les collectivités départementales et l'État seul garant de l'égalité de traitement au plan national.

Contacts :

CFDT Maryvonne. Nicolle 06.30.17.98.18

CFTC Gérard Sauty

CGC Claude Dumur

CGT Sylviane Spique 06.28.91.55.94

FO Josette Ragot 06.14.91.63.94

UNSA Thierry Ott